

IPE

INSTITUT PETITE ENFANCE

BORIS CYRULNIK

www.boris-cyrulnik-ipe.fr

Journée de l'Institut
Petite Enfance
24 janvier 2020

Réservez
votre place pour
la journée de l'Institut
Petite Enfance
en présence
de Boris Cyrulnik sur
le thème Architecture
et Aménagement
de l'espace



Avec la participation de :

Boris Cyrulnik
Anne-Sophie Rochegude
Chloé Ruby

Animée par Rachel Goulard
et Gabrielle Beun

Louise Michaud
Morgane Le Peintre
Sandrine Mercier

Architecture et Aménagement de l'espace 24 janvier 2020*

Sous la présidence de Boris Cyrulnik

Formation animée par Rachel Goualard et Gabrielle Beun

9h-10h : Espace du bébé, espace de possibilités pour un tout-petit sécurisé
Boris Cyrulnik, neuropsychiatre

10h-10h45 : Concevoir ensemble la crèche de demain : entre espace, science et mouvement de pensée

Louise Michaud, directrice du Département Architecture et Aménagement de l'espace de l'IPE

Ces dernières années, les scientifiques ont fait de grandes avancées sur la connaissance du cerveau de l'enfant, les pratiques évoluent, la société est en pleine mutation et nous revendiquons désormais des pratiques favorisant la Libre Exploration Éducative. Comment s'emparer de ces éléments pour repenser l'espace de la crèche et favoriser le plaisir des tout-petits ?

10h45-11h : pause

11h-12h : Affordance, vous avez dit affordance ?

Anne-Sophie Rochegude, directrice scientifique de l'IPE

Comprendre le comportement des bébés à la seule loupe des étapes classiques du développement est se priver d'apports non seulement importants mais cruciaux. Aborder la théorie de l'affordance dans ce qu'elle nous dit de plus fondamental sur le rapport vivant entre l'espace et le bébé nous permet d'y remédier. De quoi changer de regard mais aussi de pratiques !

12h-13h : Un aménagement adapté aux besoins d'exploration sensorimotrice

Morgane Le Peintre, psychomotricienne

Accueillir un tout petit, c'est s'adapter à son besoin de mouvement mais aussi de toucher, farfouiller, mettre à la bouche, écouter, regarder, d'avoir des moments seul mais aussi en groupe... quel programme ! Alors comment aménager l'espace pour répondre à ces besoins tout aussi spécifiques que diversifiés ? Comment penser à la fois le coin bébé et le coin des plus grands dans un seul et même espace ?

14h-15h30 : L'espace-temps repas : un support au plaisir d'être à table

Chloé Ruby, ingénieur conseil en formation

...En crèche

Le moment du repas, souvent bruyant, source de tensions et de stress, aussi bien pour les adultes que pour les enfants, peut se voir soulagé par une réflexion sur son environnement matériel et humain. Des pistes et des expérimentations pour un aménagement à la hauteur de leurs compétences, et permettant à chaque enfant d'agir librement sous le regard confiant des professionnel(le)s.

...Tout autant que pour une assistante maternelle !

Sandrine Mercier, assistante maternelle, formatrice petite enfance

Le temps du repas est court dans sa durée mais très intense en termes de richesse des expériences vécues par les bébés sur les plans gustatif, moteur, cognitif, affectif, socio-culturel : autant dire un moment riche d'apprentissages ! Comment dès lors penser organisation et aménagement de l'espace de façon à ce qu'ils le vivent sereinement et profitent pleinement de toutes ces dimensions en jeu ? Et dans quelle mesure l'agencement et nos choix peuvent-ils encourager la disponibilité du professionnel comme faciliter le plaisir partagé ?

15h30-15h45 : pause

15h45-16h45 : Expérimentations spatiales en structure d'accueil : retour d'expériences et pistes de réflexion.

Louise Michaud, directrice du Département Architecture et Aménagement de l'espace de l'IPE

Pour penser, concevoir et aménager un lieu d'accueil pour les tout-petits, nous ne pouvons pas nous suffire de réflexions abstraites et détachées du terrain : le département Architecture et Aménagement de l'espace de l'Institut Petite Enfance Boris Cyrulnik vous livre dès lors le résultat d'expérimentations réalisées directement en structure... De quoi saisir combien le quotidien peut s'en retrouver transformé !

16h45-17h : Conclusion

Boris Cyrulnik, neuropsychiatre

Objectifs

Acquisition de connaissances relativement à l'impact de l'environnement physique sur le jeune enfant. Compréhension des enjeux de l'architecture, de l'espace et de l'aménagement quant au bien-être et bon développement des tout-petits. Réflexivité relative aux pratiques, postures ainsi que propositions environnementales au sein des structures d'accueil du jeune enfant.

Inscription individuelle

À retourner à TPMA Formation

Architecture et Aménagement de l'espace

40, avenue Saint-Jacques – 91600 Savigny-sur-Orge

Nom : Prénom :

Adresse :


CP : Ville : Profession :

Tél. : Courriel :

Je verse la somme de :

Inscription individuelle : 90 €

Paiement par chèque à l'ordre de TPMA Formation

Paiement par carte bancaire  :

1 - Je note les 16 chiffres du n° qui figure au recto de ma CB : n° [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

2 - Je note les 3 derniers chiffres du n° qui figure au verso de ma CB : n° [] [] [] Expire fin [] [] [] [] [] [] Signature obligatoire :

Je souhaite recevoir une facture

INSCRIPTION AU TITRE DE LA FORMATION CONTINUE



Afin de valider la convention de formation vous devez :

1° Remplir le formulaire et le transmettre à TPMA Formation, 40, avenue Saint-Jacques - 91600 Savigny-sur-Orge, ou par mail sur tpma.formation@yahoo.fr

2° Vous recevrez une confirmation d'inscription avec la convention en double exemplaire.

3° Vous recevrez la facture, après service fait, disponible sur le portail CHORUS.

Attention : l'inscription est valide uniquement à la réception de la convention de formation signée par l'employeur et l'organisme.

CONVENTION SIMPLIFIÉE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (Article L.6353-1)

Entre les soussignés :

1 - TPMA Formation, 40, avenue Saint-Jacques, 91600 Savigny-sur-Orge, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité n° 11-91-055-75-91 auprès de la Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Directe).

2 - représentée par

Pour Mme - M. :

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la sixième partie du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue.

Article 1 : Objet de la convention

TPMA Formation

organisera l'action de formation suivante :

► Intitulé de l'action de formation :

Architecture et Aménagement de l'espace

► Programme et méthodes : ci-contre

► Type d'action de formation (article L.6313-1 du Code du travail) :

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

► Date : 24 janvier 2020

► Durée : 1 jour (soit 7 heures)

► Lieu : Espace Reuilly - 21, rue Hénard - 75012 Paris

Article 2 : Effectif formé

L'organisme : TPMA Formation accueillera :

Mme - M. :

Profession :

À Savigny-sur-Orge,

Pour l'employeur*

Adresse de facturation

.....

.....

Article 3 : Dispositions financières

Le coût de la formation, objet des présentes, s'élève à 200 € net de taxe.

Article 4 : Modalité de règlement

Le règlement s'effectue par virement à réception de la facture, établi à l'ordre de TPMA Formation.

Article 5 : Dédit ou abandon

En cas d'annulation écrite reçue à TPMA Formation au plus tard 30 jours avant le début du séminaire, les sommes versées seront remboursées, déduction faite de 10 € pour frais administratifs. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 6 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal d'Évry sera seul compétent pour régler le litige.

Pour l'organisme de formation**

Adresse du participant

.....

.....